

EQUIPEMENT PUBLIC

Rénovation de la piscine Robespierre

Attribution des marchés

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent marché de travaux a pour objet la rénovation du système de filtration des plages et du bassin de la piscine Robespierre. Ceci permettra de faire baisser le chloramine dans l'air et de faire des économies de consommation d'eau. La modification du système de filtration entraîne des modifications structurelles importantes du bassin. L'étanchéité est principalement traitée par un habillage en inox de l'ensemble. Les plages présentant des défauts de pentes sont entièrement reprises. Enfin, les réseaux techniques en liaison avec les éléments précités sont entièrement rénovés.

Le présent marché est passé sous la forme d'un marché négocié en application des articles 10, 34, 35-I-5, 65 et 66 du code des marchés publics.

Le marché se décompose en 4 lots distincts :

➤ **Lot n° 1 : gros œuvre – carrelage**

les travaux comprennent notamment :

- les travaux de désamiantage,
- les travaux de réaménagement et d'adaptation des locaux techniques,
- la rénovation des passerelles en galerie technique,
- le reprofilage des fonds de bassins,
- le remplacement du revêtement des plages et rénovation des plongeoirs,
- les travaux de peinture.

➤ **Lot n° 2 : bassin en inox**

les travaux comprennent notamment :

- la construction de bassins inox en rénovation à l'intérieur des bassins existants conservés et adaptés : bassin sportif de 25 x 12,50 m et un bassin d'apprentissage de 10 x 12,50 m avec emmarchement,
- la réalisation des ouvrages nécessaires à l'hydraulicité des bassins et intégrés à ces derniers : goulottes de débordement, caniveaux de refoulement de fond,
- l'équipement fixe ou mobile associé au(x) bassin(s).

➤ **Lot n° 3 : traitement de l'eau**

les travaux comprennent notamment :

- la séparation des circuits hydrauliques et traitement de chacun des deux bassins (filtration, désinfection, réchauffage,...),
- l'organisations des deux nouvelles stations de pompage, compris remplacement des groupes existants, préfiltres, robinetterie et accessoires,
- la rénovation des ouvrages d'assainissement (EU) impliqués dans l'opération de décolmatage des filtres ou de recueils des trop-pleins des bacs tampon,
- la réalisation d'une animation de bassin d'apprentissage par plaque bouillonnante.

➤ **Lot n° 4 : chauffage - ventilation - plomberie - électricité**

les travaux comprennent notamment :

- la dépose et l'évacuation des équipements de réchauffage actuels de production d'eau chaude sanitaire,
- le démontage soigneux et la mise en dépôt des équipements actuels de réchauffage des bassins,
- le remontage et la remise en place des équipements de réchauffage des bassins, compris échangeur neuf pour le réchauffage du petit bassin,
- la création d'une installation neuve de production d'eau chaude sanitaire,
- divers travaux liés à la réorganisation des installations techniques,
- divers travaux de ventilation, notamment pour les bacs tampons,
- divers travaux d'électricité liés aux nouveaux équipements.

Le délai prévisionnel global d'exécution des travaux, tous lots confondus, est de 9 mois à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux, incluant la période de préparation de chantier qui est de un mois.

Le démarrage prévisionnel du début des travaux est fixé au 1^{er} octobre 2008.

Le coût total de l'opération a été estimé à 1 727 000 € HT, soit 2 065 492 € TTC.

La procédure négociée s'est déroulée selon les étapes suivantes :

✓ Un avis d'appel public transmis au BOAMP le 18 avril 2008, a été publié le 24 avril 2008.

✓ La date limite de remise des candidatures était fixée au 13 mai 2008, à 17 heures.

✓ Aux dates et heures limites, 12 sociétés ont fait parvenir un pli pour un ou plusieurs lots sur support papier (aucun pli dématérialisé n'a été reçu) et se répartissent de la manière suivante selon les lots :

- Lot 1 « **gros œuvre - carrelage** » : 3 plis,
- Lot 2 « **bassin en inox** » : 4 plis,
- Lot 3 « **traitement de l'eau** » : 5 plis,
- Lot 4 « **chauffage - ventilation - plomberie - électricité** » : 2 plis.

✓ Le 15 mai 2008, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des premières enveloppes remises par les 12 sociétés.

Après avoir constaté que l'ensemble des candidats a bien remis les pièces demandées dans l'avis d'appel public à la concurrence au titre de leur candidature, le représentant du pouvoir adjudicateur a confié les plis au technicien référent pour analyse.

Conformément à l'avis d'appel public à la concurrence, 5 opérateurs économiques maximum seraient sélectionnés pour chacun des 4 lots. Les candidats retenus ont été les suivants :

Pour le lot n°1 : Snidaro, Baille, Allouche,

Pour le lot n°2 : Deelo, Bodan, HSB France, Zeller,

Pour le lot n°3 : Aquatech, Deelo, Cilitt Bwt, Forclim-Pilliot,

Pour le lot n°4 : UTB, Forclim-Pilliot.

✓ Le 09 juin 2008, chacun d'entre eux a reçu une lettre d'habilitation et un dossier de consultation l'autorisant à soumissionner au marché.

La date limite de remise des offres était fixée au 04 juillet 2008 à 17 heures.

✓ Le 08 juillet 2008, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des offres remises par les sociétés.

Les opérateurs Snidaro et Baille n'ont pas donné suite pour le lot n°1, la société Deelo n'a pas transmis d'offre pour le lot n°2 et l'opérateur UTB n'a pas transmis d'offre pour le lot n°4.

Le représentant du pouvoir adjudicateur a alors chargé le maître d'œuvre d'analyser les offres des opérateurs économiques suivants :

Pour le lot n°1 : Allouche,

Pour le lot n°2 : Bodan, HSB France, Zeller,

Pour le lot n°3 : Aquatech, Deelo, Cilitt Bwt, Forclim-Pilliot,

Pour le lot n°4 : Forclim-Pilliot.

✓ Le 26 août 2008, la Commission d'Appel d'Offres a, après analyse, négociation et classement des offres, attribué les marchés aux sociétés suivantes :

- le lot n°1 Gros œuvre, carrelage : à la société *Allouche* pour un montant de 589 511,14 € HT soit 705 055,32 € TTC ;
- le lot n°2 Bassin en inox : à la société *Zeller France* dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 642 638,64 € HT soit 768 595,81 € TTC ;
- le lot n°3 Traitement d'eau : à la société *Forclim-Pilliot* dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 379 587 € HT soit 453 986,05 € TTC ;
- le lot n°4 Chauffage, ventilation, plomberie et électricité : à la société *Forclim-Pilliot* pour un montant de 123 659,14 € HT soit 147 896,33 € TTC.

Je vous propose donc d'autoriser le Maire à souscrire les quatre marchés relatifs aux travaux de rénovation du système de filtration du bassin et des plages de la piscine Robespierre.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

EQUIPEMENT PUBLIC

Rénovation de la piscine Robespierre

Attribution des marchés

LE CONSEIL,

sur la proposition de Mademoiselle Séverine Peter, adjointe au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 10, 34, 35-I-5, 65 et 66,

considérant qu'il a été nécessaire de procéder aux travaux de rénovation du système de filtration du bassin et des plages de la piscine Robespierre,

considérant qu'au vu du montant global des prestations (de l'ordre de 2 075 533,51 € TTC) et de la nécessité de mettre en concurrence des opérateurs économiques disposant des moyens de réaliser les travaux, la procédure retenue a été celle de la procédure négociée,

considérant qu'après analyse et classement des offres, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 26 août 2008 a attribué le marché comme suit :

- le lot n°1 Gros œuvre, carrelage : à la société *Allouche* pour un montant de 589 511,14 € HT soit 705 055,32 € TTC ;
- le lot n°2 Bassin en inox : à la société *Zeller France* dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 642 638,64 € HT soit 768 595,81 € TTC ;
- le lot n°3 Traitement d'eau : à la société *Forclim-Pilliot* dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 379 587 € HT soit 453 986,05 € TTC ;
- le lot n°4 Chauffage, ventilation, plomberie et électricité : à la société *Forclim-Pilliot* pour un montant de 123 659,14 € HT soit 147 896,33 € TTC.

vu le cahier des clauses administratives générales applicables en matière de travaux,

vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 août 2008,

vu le budget communal,

DELIBERE
à l'unanimité

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à souscrire les marchés relatifs aux travaux de rénovation du système de filtration du bassin et des plages de la piscine Robespierre comme suit :

- le lot n°1 Gros œuvre, carrelage : à la société *Allouche* pour un montant de 589 511,14 € HT soit 705 055,32 € TTC ;
- le lot n°2 Bassin en inox : à la société *Zeller France* dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 642 638,64 € HT soit 768 595,81 € TTC ;
- le lot n°3 Traitement d'eau : à la société *Forclim-Pilliot* dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 379 587 € HT soit 453 986,05 € TTC ;
- le lot n°4 Chauffage, ventilation, plomberie et électricité : à la société *Forclim-Pilliot* pour un montant de 123 659,14 € HT soit 147 896,33 € TTC.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférents.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE
LE 26 SEPTEMBRE 2008